



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E108031

VALABLE JUSQU'AU 15/10/2026

ÉDITÉ LE

11/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/07/2010

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC QUIMPER 2010B00406

Siret : 523 668 531 00016

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5044869

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 21752936704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 21752936704

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/04/2026

Raison sociale : PRESQU'ILE ENERGIES

KERDANVEZ  
ZONE ARTISANALE DE  
29160 CROZON

Téléphone : 02 98 27 01 23

Fax :

Portable : 0298270123

Site Internet :

E-mail : presquile.energie@gmail.com

Responsabilité légale :

BOURC STEPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL / DOUGUET JEAN-LOUIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 04/06/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.